

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 05 mai 2016 à 19h00.

Rabastens, le 26/04/2016
Le Maire,

Séance du 05 mai 2016

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE - Vanessa PELLERIN - Marie-Martine MANIAGO - Jacqueline FELZINES - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN

Représenté(s) :

Monsieur Jean François COZZOLINO ayant donné procuration à Jacqueline FELZINES
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Monsieur Jean-François CARIVEN ayant donné procuration à Jean-Paul RUFFIO
Madame Aude CAPELLI ayant donné procuration à Bernard MONTFRAIS

Excusés : Philippe PASCUAL, Cécile DERREVEAUX, Marie MONNIER

Secrétaire de séance : Danièle BOROT

Approbation du procès-verbal du 14/04/2016

- 1- **Délégation de Service Public - Camping les Auzerals**
- 2- **Station d'épuration Rabastens-Couffouleux : attribution lots n° 1 et 3**
- 3- **SDET : modification statutaire**
- 4- **Attribution de subventions aux associations**
- 5- **Lotissement la Seille : changement destination des jardins familiaux en faveur d'un espace de jeux**
- 6- **Convention Commune de Rabastens / Association Rabastinoise en Transition**
- 7- **Point sur le Conseil Municipal Jeunes**
- 8- **Point sur l'intercommunalité**
- 9- **Point sur le CCAS**

Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2016 au vote, il est validé par 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain BREST, Françoise CATHALA, Annie VIGNERAC et Christian TABOURIN).

1- Délégation de Service Public - Camping les Auzerals

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA DELMON qui rappelle que par délibération en date du 17/12/2015, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la Délégation de Service Public sur le Camping les Auzerals.

Le candidat sélectionné n'ayant pu prendre ses fonctions à la date souhaitée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à relancer cette DSP dans les mêmes conditions, hormis concernant la durée de la DSP qui passerait de 9 à 12 ans, pour une prise d'effet au 01/10/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** la proposition telle qu'énoncée par Monsieur le Maire.

2- Station d'épuration Rabastens-Couffouleux : attribution lots n° 1 et 3

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la station d'épuration, 3 lots sont consacrés aux réseaux.

Le lot n°2 a été attribué en séance du conseil municipal le 14/04/2016.

Il convient à présent d'attribuer les 2 autres lots à savoir le lot n°1 concernant le forage dirigé sous le Tarn et le lot n°3 représentant les réseaux de la station actuelle jusqu'au Tarn et ceux du Tarn jusqu'au poste principal.

Un marché a été lancé et plusieurs entreprises y ont répondu. Après analyse des offres par les bureaux d'études chargés de ce dossier, il ressort que la société Jamme - Kleber a été considérée comme la mieux disante.

❖ Le montant des travaux pour le lot 1 s'élève à 86 556,60 euros H.T.

❖ Le montant des travaux pour le lot 3 s'élève à 172 650,00 euros H.T.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des coûts de ce projet, et fait remarquer à l'assemblée que malgré une augmentation globale du coût du projet, du fait de l'augmentation des aides la part restant est inférieure au montant initial du projet.

Monsieur Christian TABOURIN souhaite connaître la capacité de la future station. Monsieur le Maire indique qu'elle a une capacité de 8000 usagers avec une possibilité de doublement de sa capacité sachant qu'aujourd'hui on compte environ 4000 foyers entre les deux communes de rabastens et Couffouleux, il est ainsi possible de répondre aux besoins jusqu'en 2040.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide **à l'unanimité** le choix de cette entreprise pour la réalisation des lots 1 et 3 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

3- SDET : modification statutaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui propose de valider la modification statutaire telle que présentée en séance. Il donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet a été présenté.

Bien que la modification statutaire ne porte pas sur la question de la propriété des compteurs, Monsieur Jean-Paul RUFFIO souhaite s'abstenir de vote sur ce point.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se prononce par **25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Paul RUFFIO)** sur la modification statutaire telle que proposée.

4- Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erick ESPEL qui indique que sur proposition de la commission vie quotidienne (25/04) et sous réserve de l'avis favorable de la commission des finances (26/04), il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- La Carambole : 200 € (pour rappel 100 € attribués en 2015)

- Paroles de femmes : 200 €

- Les Amis de la Chapelle de Saint-Géry : 150 € (pour rappel 150 € attribués en 2015)

5- Lotissement la Seille : changement de destination des jardins familiaux en faveur d'un espace de jeux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par délibération en date du 24/10/2012, le conseil municipal avait proposé dans le cadre de l'aménagement du lotissement pour les logements créés par Tarn Habitat de réserver une zone en non aédificandi de manière à y réaliser des jardins familiaux.

Depuis l'aménagement du lotissement de la Seille, les besoins des habitants ont été identifiés et il est ainsi proposé de modifier la destination des jardins familiaux en un espace de jeux pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** la modification telle qu'énoncée par Monsieur le Maire qui est ainsi autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6- Convention Commune de Rabastens / Association Rabastinois en Transition

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erick ESPEL qui indique que sur proposition de la commission vie quotidienne du 25/04/2016, il est présenté un projet de convention entre la commune de Rabastens et l'association « Rabastinois en Transition » pour l'installation et l'entretien des bacs de fleurs et de plantes comestibles sur l'espace public pour le projet dénommé « Incroyables Comestibles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer dès lors que les statuts auront été déposés en Préfecture.

7- POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Aucune nouvelle information à communiquer.

8- POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire indique qu'une étude a été lancée sur les thèmes suivants : juridique – finances – ressources humaines pour permettre d'avancer sur le projet.

9-POINT SUR LE CCAS

Aucune nouvelle information à communiquer.

QUESTIONS DIVERSES

- **Camping municipal** : Monsieur Christian TABOURIN souhaite connaître les modalités d'ouverture du camping. Il sera ouvert du 01/07 au 31/08. Les réservations se feront auprès du service mutualisé sport-associations-animations.

Monsieur Tabourin rajoute qu'il serait souhaitable de rajouter dans le règlement des festivités de ne pas utiliser de pointes pour l'affichage des manifestations sur les arbres.

- Monsieur Alain BREST souhaite savoir si la commune a reçu un courrier des enseignants de l'école Las Peyras au sujet de la classe découverte.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un premier courrier avant le conseil municipal du 14/04 et un second courrier contradictoire le lendemain même de la tenue de la séance du 14/04 auquel une réponse a depuis été apportée. La commune est dans l'attente d'une réponse concernant le besoin en termes de financement de la classe découverte.

Monsieur Alain BREST souhaite donner lecture d'une intervention :

Monsieur le Maire,

Le 15 mars 2016, le rapport définitif d'instruction de la Chambre Régionale des Comptes concernant la période 2009-2013 pour la commune de Rabastens était présenté et commenté en conseil municipal.

Depuis plusieurs mois et à différentes reprises, vous avez prétendu qu'il existait des « faux en écriture publique » concernant les travaux de régie de cette période : vous l'avez déclaré en conseil municipal, dans différents articles de presse, sur le site internet de la commune ainsi que sur votre site Facebook personnel.

Vous avez mis en avant de nouveaux calculs réalisés par vos soins tendant à montrer selon vos propos que le résultat comptable des exercices concernés était faussé et masquait une situation financière dégradée. Vous avez ensuite communiqué ces éléments à la Chambre Régionale des Comptes (voir votre courrier annexé au rapport définitif).

A l'issue de cette procédure, et comme le confirme la Chambre dans son rapport définitif, force est de constater que sur la période 2009-2013 la situation financière de la commune s'est améliorée et que par voie de conséquence vos allégations ne sont pas fondées.

Par ailleurs, le procédé que vous avez utilisé pour tenter d'étayer vos propos est pour le moins tendancieux : refaire calculer des temps de travail, des coûts horaires, des tarifs de location par les mêmes agents qui avaient fait ces calculs pour la période concernée et qui trouvent aujourd'hui un chiffrage différent !!

Le changement de statut de certains d'entre eux y est peut-être pour quelque chose.

Je vous remercie de me donner copie du courrier que vous avez reçu du président de la Chambre Régionale des Comptes, courrier hors procédure de contrôle et postérieur à celle-ci et qui a donc un caractère communicable.

Monsieur le Maire maintien ses propos quant aux échanges de courriers entre la Chambre régionale des Comptes et la Commune dont il a été question lors d'une précédente séance du conseil municipal.

Il propose donc à Monsieur Alain BREST de faire une demande écrite à ce sujet.

La séance est levée à 19h56.